



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

Le lundi vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Véronique ROMEYER à M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Morgane RICHARD à M. Fabrice MIALON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Véronique RESSEGUIER à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Carmela LEDDA.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents :** 24- **Nombre de votants :** 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-12-11

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ONDAINE AVEC LA VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'objectif de formaliser le partenariat entre la Commune d'Unieux et la Ville du Chambon-Feugerolles pour la mise à disposition du Centre Aquatique de l'Ondaine aux élèves des écoles primaires de la commune afin que puissent être enseignées les activités de la natation qui rentrent dans le projet pédagogique des écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer la convention avec la Ville du Chambon-Feugerolles pour la mise à disposition du Centre Aquatique de l'Ondaine aux élèves des écoles primaires de la commune afin que puissent être enseignées les activités de la natation qui rentrent dans le projet pédagogique des écoles.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 23 décembre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.